Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 056-215600883-20251208-D2025_52-DE

Délibération N° 2025-52

DEPARTEMENT DU MORBIHAN-56

COMMUNE DE L'ILE D'ARZ

DATE DE CONVOCATION :

1er décembre 2025

DATE DE L'AFFICHAGE :

1er décembre 2025

Nombre de membres :

En exercice : 11
Présents : 9
Votants : 9

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE L'ILE D'ARZ

L'an deux mil vingt-cinq, le 08 décembre, à 14h00, le Conseil Municipal de la commune de L'ILE D'ARZ dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle municipale du Gourail située 128 rue du Gourail, sous la présidence de Monsieur Jean LOISEAU, Maire.

Etaient présents : Jean LOISEAU, Nadège LE ROUX, Philippe ROUGIER, Stéphane BUZENET, Fabienne JEAN, Michel DUDON, Clément KOUYOUMDJIAN, Daniel LORCY, Nicole L'ALEXANDRE,

Etaient absents : Myriam AIME, Géraldine DAIGREMONT,

Etaient excusés :

Les membres dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix pouvoir écrit de voter, en leur nom par application des dispositions de l'article L. 2121-20 de la loi n° 96-142 du 21 février 1996 relative à la partie législative du Code Général des Collectivités Territoriales :

Noms des Mandants	A à	Nom des Mandataires

Est nommé (e) secrétaire de séance : Stéphane BUZENET

FINANCES – TARIFS COMMUNAUX 2026

Rapporteur : Stéphane BUZENET

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il convient de fixer les tarifs communaux qui seront appliqués à compter du 1er janvier 2026 étant entendu que tous les tarifs sont présentés en TTC.
Pour rappel, certains tarifs, ont déjà fait l'objet d'une validation, lors du conseil municipal en date de ce jour : Les loyers Morbihan habitat de La grande Vigne.

De même, les tarifs relatifs au Mouillages seront proposés au conseil des mouillages qui se tiendra en début d'année 2026.
Un tarif est ajouté pour la mise en autopartage d'un véhicule communal.

Ainsi, sur proposition de Monsieur le maire, les membres du conseil municipal, à l'unanimité (9 POUR), décident :

- ✓ **D'ACTER ces changements et de fixer les tarifs 2026 de la manière suivante :**

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 056-215600883-20251208-D2025_52-DE

CAMPING :

CAMPING	TARIFS TTC 2025	TARIFS 2026
Adultes	5,20 €	5,40 €
Enfants (moins de 7 ans)	Gratuit	Gratuit
Animaux	2,25 €	2,35 €
Emplacement : Camping car - Van - caravane di 1er juin au 31 août	5,50 €	5,70 €
Tractage caravane aller / retour, béluré camping	Gratuit	Gratuit
Branchement électrique	5€/jour	5,20 €/jour
Emplacement tente	3,50 €	3,60 €
Utilisation lave-linge	5,50 €	5,70 €
Caution cabane étape	150,00 €	150,00 €
Cabane étape 1 / 2 personnes	Du 1er avril au 30 juin et du 1er septembre au 30 septembre : 28,00 €/nuit	Du 1er avril au 30 juin et du 1er septembre au 30 septembre : 29,00 €/nuit
Cabane étape 1 / 2 personnes	Du 1er juillet au 31 août : 40,00 €/nuit	Du 1er juillet au 31 août : 42,00 €/nuit
Sur présentation d'un contrat de travail du saisonnier : le tarif est pour une tente de 104,00 € par mois par personne (hors options : branchement électrique, lave-linge etc...).		

CIMETIÈRE :

CONCESSIONS CIMETIERE	TARIFS 2025	TARIFS 2026
Concession 15 ans	234,00 €	242,00 €
Columbarium 15 ans	525,00 €	544,00 €

LOCATION SALLE ET TENTES DE RÉCEPTION :

SALLE POLYVALENTE	TARIFS 2025	TARIFS 2026
Aux particuliers résidants, entreprises ayant leur siège social sur l'île d'Arz :		
Location avec la cuisine hors période scolaire :	**1 journée : 300,00 € 2 journées : 500,00 €**	**1 journée : 300,00 € 2 journées : 500,00 €**
Location sans la cuisine :	**1 journée : 150,00 € 2 journées : 250,00 €**	**1 journée : 150,00 € 2 journées : 250,00 €**
Forfait ménage appliqué en cas de non-respect des conditions de location	**200,00 €**	**200,00 €**

TENTE DE RECEPTION	TARIFS 2025	TARIFS 2026
Tarifs hors associations Iledaraises	**260,00 € (1 tente) 360,00 € (2 tentes)**	**280,00 € (1 tente) 400,00 € (2 tentes)**
Associations iledaraises	**Gratuit**	**Gratuit**
Caution pour tous et par barnum	**500,00 €**	**500,00 €**

LOYERS LOGEMENTS SOCIAUX LES VIGNES (BSH) :

LOGEMENTS GRANDE VIGNE	TARIFS 2025	Tarifs 2026
T2 (363 € en 2014)	395,30 €	399,41 €
T3 (442 € en 2014)	481,32 €	486,33 €
T4 (568 € en 2014)	618,50 €	624,93 €
Entretien Poêle à pellets	refacturé au coût réel	refacturé au coût réel

LOYERS LOGEMENTS POSTE :

Logements communaux du bâtiment de la poste	TARIFS 2025	TARIFS 2026
1er étage logement non meublé T3	610,90 € sans charges	Révision avec IRL 4ème trimestre (Cf bail en cours)
2éme étage Studio Droite (meublé)	400 € charges comprises	400€ charges comprises
2éme étage Studio Gauche (meublé)	450 € charges comprises	450€ charges comprises

REDEVANCE OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC :

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC	TARIFS 2025	TARIFS 2026
Redevance d'occupation du domaine public à BELURE (terrasses sans plancher, espaces commerciaux extérieurs)	45,00 €/m2	48,00 €/m2
Local commercial à BELURE	52,00 €/m2	55,00 €/m2
Local-parking couvert à BELURE	580 €	600 €
Redevance d'occupation du domaine public pour les terrasses sur plancher	65,00 €/m2	68,00 €/m2

LOCATION PARKING BARRARACH :

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC	TARIFS 2025	TARIFS 2026
Place de parking à Barrarach	290,00 €/an	350,00 €/an
Remise d'un nouveau badge pour Barrarach, en cas de perte ou vol	60,00 €	60,00 €

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DANS LE CADRE DU MARCHÉ :

FORFAIT MENSUEL	Tarifs 2025 Prix au m/mois	Tarifs 2026 Prix au m/mois
Saison estivale (juillet / aout) : stand de base : 2 mètres maximum	43,00	45,00
mètre supplémentaire	14,20	15,00
Mi-saison (septembre, octobre, avril, mai, juin) : stand de base : 2 mètres maximum	22,00	22,00
mètre supplémentaire	7,10	7,10
Saison hivernale (novembre, décembre, janvier, février, mars) : stand de base : 2 mètres maximum	12,00	12,00
mètre supplémentaire	1,80	1,80

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 056-215600883-20251208-D2025_52-DE

CANTINE :

REPAS CANTINE	TARIFS 2025	TARIFS 2026
Repas enfants	3,76 €	3,76 €
Repas pour 2 enfants et plus	3,90 €	3,90 €
Repas adultes agents communaux	3,90 €	3,90 €

PORTAGE REPAS	TARIFS 2025	TARIFS 2026
Repas	6,51 €	6,51 €

MAISON ASSISTANTE MATERNELLE (MAM) :

TARIF PAR FAMILLE D'ACCÈS AU SERVICE	TARIFS 2025	TARIFS 2026
Accès au service par mois pour 1 enfant	30,00 €	30,00 €
Accès au service par mois par enfant supplémentaire	20,00 €	20,00 €

FRAIS CHARGES LOCATIVES ASSOCIATION MAM	TARIFS 2025	TARIFS 2026
Frais de charges locatives mensuelles	100,00 €	100,00 €

GARDERIE PÉRISCOLAIRE :

FORFAIT GARDERIE PÉRISCOLAIRE	TARIFS 2025	TARIFS 2026
Tarif pour 1 enfant / jour	4,00 €	4,10 €
Tarif pour 2 enfants d'une même famille présents le même jour	7,00 €	7,20 €
Tarif pour 3 enfants ou plus d'une même famille présents le même jour	8,00 €	8,20 €

BROYAGE ET TRANSPORT DE BOIS :

BROYAGE A DOMICILE	TARIFS 2025	TARIFS 2026
Forfait 1 heure (incluant transport & main d'œuvre)	108 € (pour 2h00)	80,00 €
Heure supplémentaire	43,00 €	60,00 €
Transport tarif forfaitaire	22,00 €	25,00 €

FRELONS ASIATIQUES :

DESTRUCTION NID DE FRELONS ASIATIQUES	Tarifs 2026
Sur facture d'un prestataire agrée FDGDON	50% du montant de la facture

Auto-partage

Auto-partage	Tarifs 2026
Location horaire	8 €

PHOTOCOPIES :

PHOTOCOPIES	TARIFS 2025		TARIFS 2026	
Format A4 Recto :	0,30 € N/B	1,10 € couleur	0,35 € N/B	1,15 € couleur
Format A3 :	0,35 € N/B	1,30 € couleur	0,70 € N/B	2,30 € couleur
Association A4	0,20 € N/B	0,60 € couleur	0,25 € N/B	0,65 € couleur
Association A3	0,40 € N/B	1,20 € couleur	0,5 € N/B	1,30 € couleur

MUSÉE CIP :

TARIFS ENTRÉE DU C.I.P. « Marins & Capitaines »	TARIFS 2025	TARIFS 2026
Plein Tarif	4,50 €	5,00 €
Groupes à partir de 10 personnes	3,50 €	3,50 €
Scolaires : Primaires, Collégiens, Lycéens	2,50 €	2,50 €
Etudiants (présentation carte)	2,50 €	2,50 €
Résidents permanents et secondaires	2,00 €	2,00 €
Visite guidée adultes : moulin de Berno	5 €	5 €
Visite guidée adultes : moulin de Berno + musée		7 €
Visite guidée scolaires/étudiants : moulin de Berno	2,50 €	2,50 €
Visite guidée scolaires/étudiants : moulin de Berno avec accès au musée		3,00 €
Exposants et prêteurs	Gratuit	Gratuit
Evènements locaux réalisés dans un but pédagogique ou culturel sans but marchand		
Location salle d'exposition temporaire	110,00 € les 15j	150,00 € les 15j
Commission sur vente	25%	25%

TERRE-PLEIN KEROLAN :

TERRE-PLEIN KEROLAN : STATIONNEMENT	TARIFS 2025	TARIFS 2026
Bateau jusqu'à 4,99 m	55,00 €	57,00 €
Bateau de 5 à 12 m	110,00 €	114,00 €

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 056-215600883-20251208-D2025_52-DE

MOUILLAGES : SUR LE BUDGET ANNEXE M4

MOUILLAGE BATEAU PAR MÈTRE ET ZONE D'EMBARCATIONS LÉGÈRES A L'UNITÉ			
Bateau	2024	2025	
Minimum			
Mètre supplémentaire au prorata	36,5	40	
Professionnel	188,5	207	
Zone d'embarcations légères	43	47,3	
Frais de Mutualisation	Au coûts réels de l'année	Au coûts réels de l'année	
Frais Mutualisation renouvellement AOT (ZMEL + ZEL) Année 2025		47,06	
TARIFS TTC « ESCALES »			
Du 01/05 au 31/08	**Nuit**	**Semaine**	
Jusque 6.99M	10,00 €	40,00 €	
De 7M à 9.99M	13,00 €	55,00 €	
De 10M à 12M	17,00 €	75,00 €	
Du 01/09 au 30/04	**Nuit**	**Semaine**	**Mois**
Jusque 6.99M	10,00 €	25,00 €	50,00 €
De 7M à 9.99M	12,00 €	30,00 €	50,00 €
De 10M à 12M	15,00 €	35,00 €	50,00 €
Tarif à la journée 7,00 € quel que soit la taille du 01/01 au 31/12			
LIGNES DE MOUILLAGE EN ETAT	**2024**	**2025**	
Ligne de mouillage abandonnée	100	100	
Tarif achat / vente avant le 31/12/2024			
Ligne de mouillage innovants 500Kg	710	710	
Ligne de mouillage innovants 1000Kg	740	740	
Ligne de mouillage innovants 1500Kg	850	850	
Ligne de mouillage innovants 2000Kg	970	970	
Ligne de mouillage innovants 2500Kg	1070	1070	
Ligne de mouillage innovants 3000Kg	1270	1270	
Tarif achat / vente à partir du 01/01/2025			
Ligne de mouillage innovants 1500Kg			
Ligne de mouillage innovants 2000Kg			
Ligne de mouillage innovants 3000Kg			
Remplacement ou installation d'une nouvelle ligne de mouillage		Au coûts réels de l'année	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,
- ***entérine la validation de ces points***

Voté à l'unanimité par : 9 voix Pour,
0 Contre,
0 Abstention

Ile d'Arz, le 12 décembre 2025

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

